

la paix au Vietnam, il démissionnerait de son poste. Or, nous savons qu'il a accepté de demeurer à son poste après que les pays membres des Nations Unies lui eussent offert leur collaboration pour établir un plan de paix au Vietnam. Ne pensez-vous pas que M. U Thant est placé dans une position assez difficile, étant donné que son plan n'est pas accepté actuellement?

L'hon. M. MARTIN: Évidemment, c'est une question très difficile. Il fait tout ce qu'il peut pour encourager des négociations. Il nous a proposé trois plans, au cours de ces deux dernières années, pour tenter de régler le problème. Mais le secrétaire général, admettons-le, a des responsabilités très lourdes, très difficiles. Il a le devoir d'essayer de rétablir la paix. Et comme les autres pays, le Canada, parce qu'il est membre de la Commission, a des obligations. Nous essayons de les remplir et c'est pour cela que j'ai osé, hier, suggérer l'adoption des principes qu'on trouve dans les accords de Genève.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Les propositions que vous avez faites hier avaient-elles été auparavant soumises officiellement au secrétaire général des Nations Unies?

L'hon. M. MARTIN: Non. Le secrétaire général en ce moment est en Asie. Mais je peux vous assurer que selon les discussions que j'ai eues avec lui plusieurs fois dernièrement, il est au courant des conditions de ces accords.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Je voudrais revenir, pour terminer, sur une question qui inquiète, à mon avis, le grand public en général. Elle a été soulevée, cette question par les membres du Comité et je voudrais avoir plus d'éclaircissements.

Le public en général s'interroge sur la bonne foi du gouvernement du Canada lorsqu'il dit qu'il veut voir s'établir la paix au Vietnam, un cessez-le-feu, et que, d'autre part, il vend aux Américains des armes qui, apparemment, servent dans le conflit du Vietnam. Évidemment le gouvernement du Canada a peut-être des engagements de ce genre avec les États-Unis, et il doit respecter ses engagements, mais le gouvernement du Canada ne pourrait-il pas demander aux États-Unis de ne pas se servir des armes que le Canada lui fournit, dans la guerre du Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: C'est sa conséquence. Cela voudrait dire que si on le demandait officiellement, il n'y aurait pas d'arrangement entre les deux pays. Cet arrangement a été fait bien avant le conflit au Vietnam. Il a commencé avec les négociations entre M. King, premier ministre du Canada, et le président Roosevelt, à Ogdensburg, avant la fin de la guerre.

Mais, une chose qui nous concerne très sérieusement c'est l'économie, nos obligations comme partenaire à l'OTAN. Il ne faut pas oublier que nous achetons des armes des États-Unis pour remplir nos obligations envers l'OTAN et nous les avons à bon marché. Mais on ne donne pas de permis dans le cas des armes destinées à des régions en guerre.

M. Martial ASSELIN (*Charlevoix*): Étant donné que le Vietnam constitue pour nous une situation particulière et que, selon vos déclarations, vous tentez de présenter des plans pour un cessez-le-feu et le rétablissement de la paix là-bas, ne serait-ce pas une circonstance particulière, un cas particulier, qui vous justifierait de demander aux États-Unis de ne pas se servir des armes que nous leur vendons, dans la guerre du Vietnam?

L'hon. M. MARTIN: Je ne peux rien ajouter à ce que j'ai déjà dit.